



## Avis simplifié

### DEPARTEMENT DE LA REUNION

Date limite de réponse : 04 juin 2026 à 15:00

#### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : DEPARTEMENT DE LA REUNION

Ville : SAINT DENIS

Code Postal : 97400

#### Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

[https://marches-](https://marches-publics.departement974.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=205&orgAcronyme=t5y)

[publics.departement974.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=205&orgAcronyme=t5y](https://marches-publics.departement974.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=205&orgAcronyme=t5y)

Identifiant interne de la consultation : 2026\_DMG\_2

Nom du contact : M. Cyrille MELCHIOR - Président du Conseil Départemental

Adresse mail du contact : [marchespublics@cg974.fr](mailto:marchespublics@cg974.fr)

No téléphone du contact : +33 262586670

#### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Condition de participations :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :

Voir RC

Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :

Voir RC

Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :

Voir RC

Technique d'achat : Accord-cadre, sans remise en concurrence

Date et heure limites de réception des plis : 04 juin 2026 à 15:00

#### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de matériels électroménagers pour les services départementaux pour la période 2026-2030

Description succincte du marché : Le projet de marché public a pour objet l'acquisition, la livraison et la gestion du SAV concernant du matériel électroménager divers (micro-ondes, frigidaires, plaques chauffantes,...).

Type de marché : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire

Consultation alloti : Oui

Lieu principal d'exécution du marché : RE

Durée du marché (en mois) : 48